

QUELQUES DATES À RETENIR (suite)

- vendredi 13 octobre : loto de l'Amicale des Coureurs de l'Andelle à 20h30 à la salle Calvo
- samedi 14 octobre : concert organisé par Source Andelle au profit des enfants autistes à la salle Calvo
- samedi 21 et dimanche 22 octobre : salon toutes collections organisé par le cercle philatélique à la salle Calvo
- samedi 11 novembre : cérémonie au monument aux morts
- samedi 19 et dimanche 20 novembre : loto organisé par la Belle Epoque à la Maison Pour Tous

COMPORTEMENTS CITOYENS OU COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA QUALITÉ DE VIE DE SON ENTOURAGE

• Le brûlage des déchets en plein air :

Si le bien-être de vos voisins et l'environnement sont des préoccupations, vous ne pouvez pas brûler vos déchets.

La réglementation est venue apporter de la contrainte quand la bonne volonté peut faire défaut. L'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 interdit strictement le brûlage des déchets verts (tonte de gazon, taille de haie et arbustes, élagage, abattage ou débroussaillage, feuilles et aiguilles mortes...). En cas d'infraction, l'amende est de 450 €.

Le compostage, le dépôt à la déchetterie de Romilly-Sur-Andelle sont des solutions alternatives.

• Les activités bruyantes, motorisées :

Elles ne sont bien sûr pas interdites mais la gêne créée pour l'entourage au moment de s'y engager doit être considérée. Là aussi, un arrêté préfectoral est venu encadrer les activités bruyantes, en définissant des obligations horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h. Respecter ces heures, c'est se préoccuper de la tranquillité de son voisinage.

• Une nuisance sonore particulière : le tapage nocturne.

Il ne devrait pas exister dès lors que la tranquillité et la qualité du sommeil des voisins sont prises en compte. Réglementairement, il est défini comme un bruit émis par une personne, une chose ou un animal entre 22h et 7h du matin, et dont l'auteur est conscient sans qu'il prenne les mesures pour le faire stopper.

Ce tapage nocturne peut être provoqué par :

- des fêtes familiales ; des cris ; de la musique ; utilisation de pétards ou de feux d'artifice
- des travaux de bricolage ; des équipements bruyants
- des aboiements ; des jeux bruyants dans des lieux inadaptés...

Les troubles de voisinage sont une infraction sanctionnée par l'article R 1334-31 du Code de la Santé Publique. L'article R 623-2 du Code Pénal quant à lui sanctionne les auteurs et les complices de l'infraction d'une amende de 3e classe de 450 € ou plus pour réprimer « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ».

La prise de contact, courtoise, avec la personne auteur du bruit de voisinage pour lui demander de le faire cesser, doit être la priorité. La mauvaise volonté peut permettre de comprendre que les autorités soient ensuite prévenues (gendarmerie, mairie).

Si ce bruit de voisinage doit être exceptionnel, alors l'information préalable des voisins doit permettre le plus souvent de créer une compréhension et favoriser son acceptation.

• Haies, branches d'arbres :

Elles ne doivent pas dépasser chez les voisins pour leur bien-être, ou sur les trottoirs et la chaussée, pour la sécurité des usagers. Dans tous les cas, la réglementation doit être respectée.

(suite page 3)

DÉLINQUANCE ET SOUTIEN AUX MAIRES

Le 4 juillet, près de trente personnes étaient présentes devant la mairie pour exprimer leur soutien et leur solidarité aux maires de plus en plus confrontés aux incivilités voire aux violences, aux destructions de bâtiments publics ou de biens urbains.

Bien que notre commune soit épargnée par la violence vis-à-vis des élus, il n'en demeure pas moins qu'elle doit faire face à diverses dégradations qui peuvent être dramatiques. Rappelons l'incendie de véhicules dans la nuit du 19 au 20 mai qui a nécessité l'évacuation d'une dizaine de résidents et le déplacement de 3 camions de pompiers. Le bilan aurait pu être grave.



A titre indicatif, grâce à l'efficacité de nos gendarmes locaux, l'auteur a pu être identifié et arrêté. Il a été présenté en comparution immédiate au Tribunal d'Evreux où il a été condamné à 14 mois de prison dont 6 avec sursis, au paiement des divers préjudices matériels aux propriétaires des véhicules ainsi que la somme de 7032.48 € à la commune de Pont-Saint-Pierre pour la réfection des places de stationnement entre autres.

Mis à part cet acte, heureusement rare, ce sont régulièrement d'autres délits auxquels la municipalité est confrontée : vols de fleurs, tags, rodéo dans la Grande Rue, dégradations de voitures...

Malheureusement, face à de tels agissements, et pour éviter leur multiplication, nous n'allons pas avoir d'autres solutions que de recourir à la vidéosurveillance. Un premier rendez-vous avec les services de la gendarmerie est d'ores et déjà prévu fin août.

CONNAISSEZ-VOUS BIEN PONT-SAINT-PIERRE ?

Voici la réponse à la question posée dans le Petit Pétriptain n°19



aujourd'hui



avant

Cette fontaine se trouvait à l'angle de l'avenue du château sur le mur de l'actuel office notarial.

Au début du siècle dernier, Mr Ropital, propriétaire de ce lieu appelé «Castel Belle

Rive», fit creuser un puits artésien (pour capter l'eau d'une nappe souterraine qui sort sous pression) afin d'alimenter toute la maison. Le trop plein ressortait dans la rue au profit des habitants.

Cette eau répertoriée dans les "Ressources en Eaux de France" aurait été réputée pour le soin des pieds.



Saurez-vous dire à quel endroit de la commune se trouvait ce bâtiment, aujourd'hui disparu ? Vous trouverez la réponse dans le «Petit Pétriptain» n° 21.

MARCHÉ

Dernière minute : La pâtisserie MAUROUARD sera présente sur le marché hebdomadaire à compter du samedi 9 septembre. Elle proposera entre autres du poulet rôti, des andouillettes, du porc et des pommes de terre sautées pour les accompagnements.

INFORMATIONS PRATIQUES



les horaires de car ligne 221 Alizay-Rouen

arrêt devant l'église de Pont-Saint-Pierre

du lundi au samedi :

Pont-St-Pierre / Rouen : 06h56-07h45 / 12h45-13h45
mercredi :

Rouen / Pont-St-Pierre : 12h20-13h00

du lundi au samedi :

Rouen / Pont-Saint-Pierre : 14h05-14h45 / 17h45-18h40

du lundi au vendredi :

Rouen / Pont-Saint-Pierre : 16h50-17h50

CONTACTS : nomad-car@normandie.fr

Transports publics routiers de l'Eure : 02 22 55 00 10



le ramassage des déchets

bacs jaunes : **seulement** les déchets recyclables ; tous les emballages.
Bacs noirs : tous les autres déchets

prochaines dates : chaque mercredi matin pour les bacs noirs / bacs jaunes : les mercredis après-midi **13 et 27 septembre ; 11 et 25 octobre ; 8 et 22 novembre**

Sortie des bacs **seulement la veille au soir.**

Rangement **le soir du ramassage au plus tard**, pour ne pas encombrer le trottoir et risquer la chute d'un piéton, et aussi pour donner une bonne image de notre commune.

la déchetterie (06.63.15.40.16)

ouverture du **1er octobre au 31 mars**

lundi, mardi et jeudi : 13h30 - 16h45 / mercredi, vendredi, samedi : 9h - 11h45 et 13h30 - 16h45

ouverture du **1er avril au 30 septembre**

lundi : 8h - 11h45 et 13h30 - 17h45 / mardi, jeudi : 8h - 12h15 / mercredi, vendredi, samedi : 9h - 11h45 et 13h30 - 17h45

La mairie

54 Grande Rue 27360 Pont-St-Pierre
02.32.49.70.14
mairie.pont-saint-pierre@wanadoo.fr

CommunicationMairiePontsaintpierre

www.pont-saint-pierre.fr

Téléchargez panneau pocket !

pour avoir très vite les informations de Pont-Saint-Pierre sur votre téléphone portable

la C.D.C.L.A. : 02.32.49.61.27 www.cdcla-andelle.fr
La Vente Cartier rue Martin Liesse B.P.20 27380 Charleval

l'agence postale communale

(dans les locaux de la mairie) 09.72.50.33.89

ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h, le samedi de 9h à 12h.

la piscine (02.32.49.70.90)

ouverture au public en période scolaire

lundi : 9h-11h / 16h-18h ; fermé au public mardi et jeudi ; mercredi : fermé le matin / 14h-18h

vendredi : 12h-13h30 / 16h40-21h30

samedi : 10h45-12h45 (famille avec enfant)

11h30-12h45 / 15h-18h30 ; dimanche : 8h30-12h

ouverture vacances de la Toussaint

Lundi : 9h-11h / 16h-18h ; mardi, mercredi, jeudi : 10h-12h / 14h30-18h30 ; vendredi : 10h-12h / 14h30-21h30 ; samedi : 10h-12h (famille avec enfant) / 14h30-18h30
dimanche : 8h30-12h. Fermé l'après-midi

eau, gaz, électricité, assainissement

Véolia : toutes démarches 24h/24-7j/7

au 09.69.39.56.34

urgence gaz sécurité : 08.00.47.33.33

E.D.F. : dépannage 24h/24-7j/7 au 09.72.67.50.27

Syndicat d'assainissement : lundi, mardi, jeudi, vendredi au 02.32.48.20.70

bureau 78 rue St Georges à Romilly-Sur-Andelle

LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Fleury-Sur-Andelle
02.32.49.00.17

Service d'urgence européen : 112

Pompiers : 18 / SAMU : 15

Centre antipoison : 0800.59.59.59

Médecins de permanence : 116 117

SOS médecins 24h/24 : 36 24

Pharmacie de garde : 32 37

Violences conjugales : 39 19

Urgence sociale : 115

Enfance maltraitée : 119

Harcèlement scolaire : 30 20

la route des « Bouleaux » (V.C. 92)

Elle est fermée, par des barrières, à la circulation des véhicules à moteur, sauf les riverains, pour la réserver aux promeneurs, cyclistes, familles, **le 1er et le 3e dimanche de chaque mois, de 10h à 19h du 1er octobre au 30 avril / chaque dimanche de 10h à 20h du 1er mai au 30 septembre**

LE PETIT PÉTRIPONTAIN

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Voilà le temps des vacances qui se termine pour laisser place à la rentrée scolaire. Pour les petits et les grands, c'est toujours une étape pleine d'émotion pour les parents que nous sommes. Malgré une fermeture de classe que nous n'avons pas pu éviter, l'équipe éducative et l'accueil périscolaire sont prêts pour accueillir les enfants.

Septembre, c'est aussi la rentrée sportive et associative, c'est souvent le moment de la prise de bonnes résolutions. N'hésitez pas à prendre contact avec nos différentes associations pétripontaines mais aussi environnantes pour débiter une nouvelle activité. Les adresses sont disponibles en mairie.

C'est aussi la rentrée professionnelle : eh oui ! Il faut y retourner pour mieux repartir.

Je vous souhaite donc à toutes et tous une très belle rentrée !

Très cordialement.

Valérie Lavigne-Courteux Maire de Pont-St-Pierre



QUELQUES DATES À RETENIR

- samedi 2 septembre : fête du sport et des associations de 14h à 17h au gymnase J. Anquetil à Romilly avec la C.D.C.L.A.
- lundi 4 septembre : rentrée scolaire. Horaires affichés sur les panneaux de l'école.
- samedi 16 septembre et dimanche 17 septembre : journées du patrimoine - Le 16 de 14h à 17h, visite du clocher, présentation de la croix dite de Jeanne d'Arc et du Saint Suaire ; le 17, de 13h à 18h, à l'usine Tron & Berthet, expositions photographiques.
- Dimanche 1er octobre : balade contée dans Pont-Saint-Pierre (renseignements en mairie).
- du 2 au 8 octobre : avec la C.D.C.L.A., semaine bleue en direction des personnes âgées (informations sur le site de la Communauté de communes)

(suite page 2)

SOMMAIRE

page 1

- le mot du Maire
- quelques dates à retenir

page 2

- dates à retenir (suite)
- comportements citoyens

page 3

- conseils municipaux du 5 juin, 19 juin et 10 juillet

page 4

- conseils municipaux (suite)
- Campagne betteravière

page 5

- Marcel Berthet (2e partie)
- journée de la bicyclette

page 6

- fête de la Saint-Pierre
- fête de l'école
- Centre de loisirs
- Cercle d'escrime

page 7

- Délinquance et soutien aux maires
- Connaissez-vous Pont-St-Pierre ?

page 8

- informations pratiques

FÊTE DE LA SAINT-PIERRE LE 24 ET LE 25 JUIN



Le week-end festif a débuté le samedi soir par un récital de l'Orchestre d'Harmonie de Romilly sur Andelle sous la direction des chefs Christophe Manchon et Sergio Galvao. Ils nous ont proposé un répertoire éclectique allant des musiques de films à des airs brésiliens. La soirée s'est achevée par le feu d'artifice réalisé par la société « Le 8e Art ».



Le dimanche, une foire à tout a été organisée dans la Grande Rue par les associations "Les Francs Tireurs", le C.L.E.P. et "La Belle Epoque". La fête foraine a fait la joie des enfants, tandis que les adultes pouvaient déguster les frites saucisses préparées par les bénévoles de "La Belle Epoque".

FÊTE DE L'ÉCOLE

Le vendredi 30 juin, sous un soleil radieux, les enseignants et leurs élèves ont pu présenter leur spectacle de fin d'année aux parents, venus nombreux pour l'occasion. Place ensuite à la kermesse, avec le soutien de parents : au programme des jeux divers et, pour se restaurer, de délicieux gâteaux.

Le vendredi 7 juillet, pour clôturer l'année scolaire, la cantine organisait son barbecue géant sur le stade Roger Petit pour le plaisir des petits mais aussi des grands.



CENTRE DE LOISIRS

Le vendredi 28 juillet, après trois semaines de centre aéré, les enfants du C.L.E.P. et leurs animateurs ont préparé une grande fête. L'occasion pour eux de présenter les différentes chorégraphies apprises tout au long du séjour. Les jeunes vacanciers ont pu partir en camp pour les plus grands ou dormir sous tente sur le site pour les plus petits. Vélo, piscine, balades, jeux d'eau et activités diverses, tout était au rendez-vous pour rendre ces vacances inoubliables.

CERCLE D'ESCRIME DE PONT-SAINT-PIERRE



L'association a organisé le 29 juin son assemblée générale. L'occasion de faire le bilan avec les adhérents des activités passées et futures avant de remettre, en fin de séance, leur blason aux jeunes escrimeurs. Le club a été créé en 2004, ce sera l'occasion en 2024 de fêter ses 20 ans. Il compte actuellement 45 adhérents (12 adultes et 33 enfants).

Laurent Delbecque, maître d'armes, dispense ses cours du lundi au jeudi dans la salle derrière la piscine. Il intervient également dans les écoles ainsi qu'en E.H.P.A.D.

Pour les résultats sportifs, le club obtient une 1ère et une 2ème place au championnat départemental et une 2ème place au niveau régional.

Avant le pot de l'amitié, le « Comte de Pont St Pierre » et ses mousquetaires ont remis aux méritants les blasons jaunes, rouges et bleus selon les niveaux.

Pour tout renseignement et/ou inscription, contacter Laurent Delbecque au 06.13.44.85.40.

COMPORTEMENTS CITOYENS *(suite)*

Ne les laissez pas déborder sur la propriété de votre voisin immédiat. Si la priorité doit être accordée à l'arrangement amiable, sachez que votre voisin est en droit d'exiger que vous coupez ces haies, ces branches qui dépassent chez lui, selon l'article 673 du Code Civil.

De même, elles ne doivent pas dépasser sur la voie publique (chaussée comme trottoirs), pour ne pas poser de problème de visibilité, donc de sécurité ou gêner la commodité de passage, des piétons notamment. Le Maire peut vous demander amialement de les couper. S'il ne se passe rien il peut, en vertu de ses pouvoirs de police, vous mettre en demeure d'effectuer les travaux. Si vous n'en tenez pas compte, il peut faire procéder à votre place et à vos frais, à l'élagage ou la taille nécessaires, selon l'article L 2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mais un comportement résolument citoyen doit permettre d'éviter d'en arriver là.

RÉSUMÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX

LUNDI 5 JUIN



- Le Conseil accepte que deux parcelles, situées près de la route de Flipou, soient rétrocédées à la commune pour l'euro (elles auraient dû faire partie des parcelles cédées par le propriétaire du château lors de la vente du terrain Roger Petit à la commune).
- Le Conseil refuse de prendre en charge les frais de géomètre liés à la vente du terrain derrière la mairie, comme demandé par le propriétaire.
- Annulation de la délibération du Conseil Municipal précédent autorisant la cession d'une partie d'une parcelle communale, alors qu'elle était en location, pour permettre la création d'un accès à une parcelle privée enclavée.
- Le Conseil souhaite que l'acquisition de la stèle représentant Gaston Philbert gravée par E. Calvo se fasse pour partie par souscription publique, si la mairie a le droit de l'organiser.

LUNDI 19 JUIN

- Le Tennis-Club de Pont-Saint-Pierre souligne la dégradation des installations. L'avenir du club est engagé si des travaux de rénovation conséquents ne sont pas entrepris. Compte tenu des enjeux et du nombre important de licenciés de Romilly-Sur-Andelle, il juge qu'une fusion des deux communes serait pertinente. Le Conseil est d'accord sur le principe de cette fusion. Les modalités seront à définir.
- Accord pour la signature d'un avenant à la Convention Territoriale Globale signée entre la C.A.F. et la C.D.C.L.A. pour que le centre de loisirs de Pont-Saint-Pierre continue à bénéficier du soutien financier de la C.A.F.
- Accord pour la signature d'une convention entre la mairie de Pont-Saint-Pierre et le C.L.E.P. fixant les modalités de partenariat (engagement du C.L.E.P. à faire fonctionner le centre de loisirs et engagement de la mairie à contribuer financièrement et matériellement à ce service).
- Accord pour la signature d'une convention avec les communes d'Amfreville-Les-Champs et Douville-Sur-Andelle relative aux frais de scolarité : 1 422 € pour un élève en maternelle et 938 € pour un élève en élémentaire, tarifs préconisés par le Préfet de l'Eure.



LUNDI 19 JUIN (suite)



- Résiliation du contrat d'assurance de la commune (bâtiments, véhicules, responsabilité civile) avec Groupama et signature avec la S.M.A.C.L., moins onéreuse pour des garanties équivalentes (montant de 15 611, 35 €).
- Accord pour la signature d'un protocole avec le Parquet Judiciaire d'Evreux dans le cadre d'un renforcement de la justice de proximité.
- Des aménagements de la mairie suggérés par le C.A.U.E. seront étudiés dans le cadre du budget 2024.

LUNDI 10 JUILLET

- Demande de programmation par le S.I.E.G.E. 27 de travaux de remplacement de luminaires dans une partie de la Grande Rue par des éclairages LED.
- Signature avec la C.D.C.L.A. d'une convention pour une aide financière sous la forme d'un fonds de concours de 3 000 €, pour l'installation de tables de pique-nique au stade Roger Petit.



Les comptes rendus de ces conseils sont à votre disposition à la mairie. N'hésitez pas à les consulter. Vous pouvez également les retrouver sur le site internet www.pont-saint-pierre.fr et sur Panneau Pocket.

CAMPAGNE BETTERAVIÈRE

L'été se termine, les hirondelles, cigognes et autres tourterelles reprennent la direction de l'Afrique pour y passer l'hiver.

Dans notre vallée, nous avons une autre migration, chaque année, celle des betteraves qui quittent la tranquillité de leurs champs pour traverser notre département afin de rejoindre leur destination finale, l'usine d'Etrépagny.

A partir de septembre, ce sont environ 300 000 tonnes de betteraves qui sont attendues dans notre secteur. 60% d'entre elles feront le trajet par la RD 321 de jour (de 6h à 21h) tandis que les 40% restantes contourneront la vallée par Franqueville-Saint-Pierre (de 21h à 6h).

La mise en place d'un dialogue entre les communes, la sucrerie, les gestionnaires de voirie, la préfecture ainsi que la gendarmerie ont permis, depuis 3 ans, une forte amélioration de ce ballet (nombre de camions en baisse, itinéraire de nuit, localisation par «Tracking», diminution des convois, ...).

La fin de cette migration est prévue pour la mi-février.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La Communauté de communes Lyons andelle travaille actuellement sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal destiné à remplacer les PLU ou RNU de chaque commune. Une réflexion à l'échelle du territoire est à mener tout en tenant compte des volontés des municipalités. Les représentants du comité de pilotage pour notre commune sont René DURIEZ, Philippe HEBERT, Philippe LEVACHER et Valérie LAVIGNE COURTEUX. N'hésitez pas à les rencontrer pour échanger ou soumettre vos idées. Un registre des observations du public est également à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

MARCEL BERTHET (deuxième partie)

En contact avec la maison Caudron, le constructeur d'avion, et l'ingénieur Marcel Riffard, aérodynamicien réputé, Marcel Berthet et son beau-frère élaborent un vélo en aluminium, caréné de bois d'épicéa et de magnolia et revêtu d'une toile, « le Vélodyne ».

Ils préparent un projet fou : battre le record de l'heure en roulant à 50km/h !

Après plusieurs tentatives, le 18/11/1933, les vélodromes parisiens n'étant pas disponibles, il se présente sur la piste de 2500 m de Linas-Montlhéry.

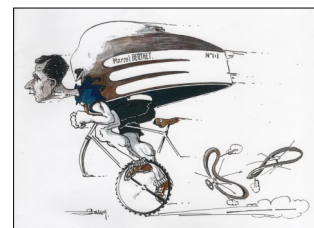
Il dépasse les 50 kms dans l'heure puisqu'il accomplit 20 tours de piste.

Mais le record est officiellement homologué à 49,922 km/h car la longueur de la piste de l'autodrome n'est alors reconnue, du point de vue cycliste, qu'à 2496 m au lieu de 2500 m.

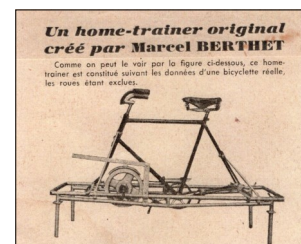
Le « Vélodyne » n'eut pas d'avenir.

Marcel Berthet crée sa propre pédale " La Berthet -Lyotard", pédale légère (190g) avec une plateforme confortable, sa "langue" permettant un clip-sage du pied plus facile (voir photo).

Il conçoit également un home-trainer et un raccord de pompe à vélo.



Marcel Berthet dessiné
par Edmond Calvo



Il participe dans les années 1935 avec son ami Daniel Rebour à la vente de selles de cuir déjà rodées, c'est-à-dire assouplies d'où l'appellation « rodée main selon Daniel Rebour », ce qui permet à la société d'être positionnée dans le « haut de gamme ».

Un peu avant 1950, son entourage voit Marcel Berthet décliner, maigrir à vue d'œil. Les médecins se succèdent avec des diagnostics contradictoires. L'analyse d'une mèche de ses cheveux révèle l'existence d'une intoxication à l'arsenic. De nombreuses rumeurs circulent. Finalement, une vieille gouvernante est mise en cause et elle est emprisonnée à Evreux.

Marcel Berthet décède à Rouen le 07 avril 1953.

JOURNÉE CANTONALE DE LA BICYCLETTE



Organisée le 11 juin par Mr Vincent Gosselin et cette année par la commune de Perruel sous une météo idéale, 99 cyclistes ont pu découvrir une partie du territoire de la C.D.C.L.A. (Communauté De Commune Lyons Andelle). 13 communes ont accueilli les cyclistes pour un pointage. L'objectif de cette journée était de faire participer le plus grand nombre de personnes possible dans chaque village, des plus jeunes aux plus âgées.

Aucune distance maximum n'était imposée. Toutefois, pour être validé, un parcours devait passer par 3 communes différentes. Le tour complet était d'une soixantaine de kilomètres.

Résultats de la journée pour notre commune :

- Elliott Courteux 1er de sa catégorie (13 pointages)
 - Jeanine Thierry 1ère également (13 pointages également)
- commune ayant regroupé le plus de participants
- Pont-Saint-Pierre 3ème (12 participants)
- commune ayant effectué le plus de tours complets
- Pont-saint-Pierre 2ème avec 6 tours

Il est à noter que c'est Pont-Saint-Pierre qui organisera cette journée de la bicyclette l'année prochaine. Alors, entraînez-vous afin de pulvériser ces records !!!